

DECISION DU MAIRE n° 2017-13

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 lui donnant délégation conformément au texte susvisé ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 qui la modifie dans son 4^{ème} alinéa ;

Considérant le besoin de réaliser des travaux pour la finition et l'aménagement d'un local de 110 m² pour la mairie annexe et du futur poste de police municipale situé Place du Soleil à Juvignac

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 des marchés publics du 25/03/2016, un marché de travaux décomposé en 9 lots «Aménagement d'une mairie annexe et du poste de police municipale » avec :

Lot 1 Serrurerie attribué à l'entreprise ROSSI pour un montant de 37 498,30 € H.T. soit 44 997,96 € TTC

Lot 2 Chape fluide attribué à l'entreprise TECHNISOL pour un montant de 8 708,00 € H.T. soit 10 449,60 € TTC

Lot 3 Cloisons attribué à l'entreprise ARPG 34 pour un montant de 19 958,33 € H.T. soit 23 950,00 € TTC

Lot 4 Electricité attribué à l'entreprise TECFEL pour un montant de 26 499,75 € H.T. soit 31 799,70 € TTC

Lot 5 Plomberie attribué à l'entreprise SANITHERMIC pour un montant de 6 326,00 € H.T. soit 7 591,20 € TTC

Lot 6 Climatisation attribué à l'entreprise CAMBORDE pour un montant de 19 860,00 € H.T. soit 23 832,00 €

Lot 7 Menuiserie attribué à l'entreprise Vivian GAY pour un montant de 45107,50 € H.T. soit 54129 € TTC

Lot 8 Sols attribué à l'entreprise SOMEREV pour un montant de 9 500,00 € H.T. soit 11 400 € TTC

Lot 9 Peinture attribué à l'entreprise UMC pour un montant de 8813,50 € H.T. soit 10 576,20 € TTC

Fait à Juvignac, le 5/10/2017
Le Maire,

Jean-Luc SAVY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 12/10/2017

et publication le 15/10/2017